

NOUVELLES DE L'ENFANT DURANT SA GARDE

Par AJONC, le 03/10/2010 à 11:16

Bonjour,

Je suis Maman d'un petite fille de 6 ans.

Avec un jugement un weekend sur 2 et moitié des vacances scolaires.

Depuis 4 ans le papa, ne respecte en rien le jugement, car il crois que c'est à la carte, j'ai donc été au commissariat pour lui faire comprendre qu'un jugement était un doucment officiel et que pour le bien être des relations pères enfant et l'équilibre général il fallait que ce soit le plus régulier possible.

Du coup, le papa,me laisse sans nouvelle quand il vient la chercher, et cherche les altercations sur place. Il me provoque un maximum chez moi jusque me provoquer sur la quantité de la valise alors que ce dernier me demande de lui préparer les affaires car il n'a rien en double pour notre fille.

Ma question aujourd'hui, comment faire pour avoir des nouvelles, il coupe tous les appels, ne répond pas aux sms, ma fille est tout le temps avce moi, même si c'est du vendredi 18h au dimanche 18h, un appel le samedi pour lui faire un bisou il coupe cet appel, et durant ces 3 jours je n'ai aucune nouvelle du tout.

Que puis je faire légalement je vous en prie.

C'est malheureusement un garçon qui sans document officiel fera tout pour me nuire. Il ets rempli de haine à mon égard et pourtant je vous garantie, qu'il n'en a aucune raison excepté que je me bats pour qu'il soit un père pour notre fille.

D'avance merci Bien cordialement Mme BUGEJA

Par **Domil**, le **03/10/2010** à **15:07**

Il n'a aucune obligation de vous donner des nouvelles durant ses droits d'hébergement, ni même de vous dire où il va.

Amha, vous avez aussi commencé les hostilités en allant, sans motif, vous plaindre à la police.

Par AJONC, le 03/10/2010 à 17:04

Bonjour,

sur un weekend ok et sur une longue période de vacances?

"Amha, vous avez aussi commencé les hostilités en allant, sans motif, vous plaindre à la police."

Qui est amha ???

De quelles hostilités parlez vous ?

Je n'ai jamais rien dit excepté quand il a vraiment manqué à son rôle de papa outre que mesure en été, il ne la quasi pas prise du tout.

Dans l'attente de vous lire

Cordialement.

Par cassiope, le 03/10/2010 à 19:04

Bonjour,

Il semble que le DVH (droit de visite et d'hebergement) soit un droit et non une obligation

Mais de là à ce que le papa s'octroie le droit de faire ce qu'il veut, en perturbant votre emploi du temps, il ne faut tout de même pas exagérer. S'il ne veut pas entendre raison et comprendre que l'enfant a besoin de voir son papa régulièrement, il vous faudra saisir le Juge pour revoir les modalités d'exercice du DVH.

Il est regrettable d'encombrer la Justice, mais je comprends que certaines personnes ne comprennent et n'exécutent que les décisions de justice.

Cordialement

P.S. Je pense que Amha signifie "à mon humble avis". Domil, si je me trompe, veuillez m'excuser.

Par AJONC, le 03/10/2010 à 19:10

Bonsoir

Merci pour cette réponse qui me réconforte énormément.

Il ne me reste plus qu'à prendre mon mal en patience durant ses gardes quand il les respecte, et rester sans nouvelles de ma puce jusqu'à ce qu'elle revienne à la maison, c'est honteux ça arrache le coeur car dans mon cas je maintiens sans cesse le lien, mais si je n'ai pas le choix, alors je n'ai pas le choix.

Bien à vous et merci encore

Bonne soirée

Par **Domil**, le **03/10/2010** à **20:16**

Je dis seulement que le père n'a rien fait de pénalement répréhensible donc qu'aller se plaindre à la police, c'est ouvrir les hostilités. Maintenant c'est la guerre et vous n'avez aucune nouvelle de votre enfant quand elle est avec le père (retour de baton).

Par AJONC, le 03/10/2010 à 20:30

Non il a toujours fait ainsi
Enfin j'ai le sentiment que vous vous sentez personnellement concerné
C'est le hic du net
De ne pas savoir à qui l'on parle
C'est pas grave
Je prendrai un avocat
Bonne soirée